

DTU 12 MENTHE

Réf 6013

Détergent universel parfum menthe

1. PROPRIETES :

DTU 12 MENTHE est un nettoyant concentré pour l'entretien général de toutes les surfaces lavables. Il peut-être utilisé pour nettoyer les sols, murs, carrelage mais aussi pour le lavage des carrosseries de voitures.

DTU 12 MENTHE est un produit possédant un excellent agent mouillant. Idéal pour les laveurs de vitres. DTU 12 MENTHE peut s'utiliser sur les surfaces à contact alimentaire (Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

2. MODE D'EMPLOI :

Diluer environ 25 à 35 mL pour 10 litres d'eau tiède ou froide selon le degré de salissure. Nettoyer à l'éponge ou à la brosse puis rincer à l'eau claire. Réduire les doses en eaux douces.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide visqueux vert
pH :	7 +/-0.5
Densité :	1,03 +/-0.01
Parfum :	Menthe - parfum rémanent
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Entre 15% et 30% : agents de surface anioniques. Moins de 5% de : agents de surface non ioniques, parfums, agents conservateurs : 1,2-benzisothiazolin-3-one, méthylisothiazolinone.

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 12 x 1 L – Carton de 4 x 5 L.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°6013) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

N° de révision 10-04-2018-V2